

DECISION DU PRESIDENT N° 2024_15

Autorisant la signature du devis n° 24PT34828F, relatif au suivi de l'opération de restauration du cordon dunaire des Baronnets avec l'Entente Interdépartementale de Démoustication du littoral méditerranéen

Nomenclature ACTES : 1.1

Le Président,

VU l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales permettant à l'assemblée délibérante de déléguer au président une partie de ses attributions, conformément aux statuts du SYMADREM,

VU la délibération n°2021_37 du 27/09/2021 donnant délégation permanente au président par le comité syndical de signer les marchés de services et de fournitures quels que soit leur objet dans la limite des seuils, fixés à l'annexe 2 du code de la commande publique,

VU les articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique relatifs à la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

VU l'article L211-7 du code de l'environnement,

VU le transfert de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre au SYMADREM, sur le territoire dit du « Grand Delta du Rhône »,

VU les crédits ouverts au budget du SYMADREM,

VU la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement de l'État pour le projet « Restauration douce du cordon dunaire des Baronnets » n° EJ 2103202032

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer un suivi technique du cordon dunaire des Baronnets,

Considérant que l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID) du littoral méditerranéen a réalisé le suivi des études techniques et environnementales du chantier et du Projet,

Considérant que l'EID dispose des compétences pour assister le SYMADREM dans le suivi technique du cordon dunaire des Baronnets,

Considérant la proposition technique et financière de l'EID.

DECIDE

Article 1^{er} : D'autoriser la signature du devis n° 24PT34828F relatif à une assistance technique pour le suivi du cordon dunaire des Baronnets avec

EID Méditerranée, 165 avenue Paul Rimbaud, 34184 MONTPELLIER Cedex 4

Le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, en application des articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique.

Article 2 : Pour répondre à ses obligations découlant de la convention « dunaire des Baronnets » n° EJ 2103202032 signée entre l’Etat et le SYMADREM et notamment son annexe 3 indiquant les modalités de suivi du projet.

Cette mission a pour objectif de vérifier l’efficacité des solutions mises en place dans le cadre du projet et d’évaluer les changements (positifs ou négatifs) qui ont lieu dans l’emprise projet.

Article 3 : Les prestations confiées à l’EID sont décrites dans le tableau suivant :

INDICATEURS TYPE	Indicateurs du projet « Restauration douce du cordon dunaire des Barronnets- Commune de Le Grau-du-Roi »	Actions EID
Indicateurs de réalisation du projet	- Nombre de mètres linéaires de ganivelles installés (rang simple) - Nombre de mètres linéaires de casiers de ganivelles installés (casiers) - Surface de paillage installé (m²)	Evaluation de l'état des ouvrages de piégeage sableux mis en place (ganivelles et paillage) avec détermination de l'origine (naturelle/anthropique) des dégradations constatées, s'il y en a.
Indicateurs pour mesurer l'efficacité du projet au regard de la résilience du territoire face aux évolutions du TC	- Evolution du volume de sable du cordon dunaire crée	Evolution des volumes sableux par une campagne de levés topographiques du système plage/dune (MNT levé par drone et canne DGPS, comparé avec le dernier levé existant), ainsi que les formes de dégradation dunaire éventuellement constatées ;
Indicateurs pour mesurer les co-bénéfices écologiques et paysagers	- Taux d'espèces invasives présentes/absentes - Taux d'espèces floristiques remarquables présentes sur site	Dynamique végétale des plantations et des espèces remarquables présentes dans l'emprise projet et surveillance d'éventuelles repousses d'espèces invasives avec recensement à la saison idéale (fin de printemps ou début d'automne).

Article 4: Le montant forfaitaire des prestations décrites à l’article 3 est de 2 761,5 € HT par an, reconductible 3 ans. Il est réparti comme suit :

INDICATEURS TYPE	Actions EID	Prix forfaitaire par année
Suivi anthropique	- observation des aménagements - prise de photos - traitement des données, analyse, rédaction	709,5, €
Suivi morphologique	- observation de la morphologie du système plage-dune - prise de photos terrestres et aériennes (drone) - levé topographique d'un MNT - traitement des données, analyse, rédaction	1206,00 €
Suivi biologique	- observation et inventaires des espèces végétales - prise de photos - traitement des données, analyse, rédaction	846,00 €
Prix total		2 761,5€

Le prix annuel des prestations s’élevant à 2 761,5 € HT soit 3 313,80 € TTC.

La prestation totale sur 4 ans s’élève à 11 046 € HT € soit 13 255,20 € TTC.

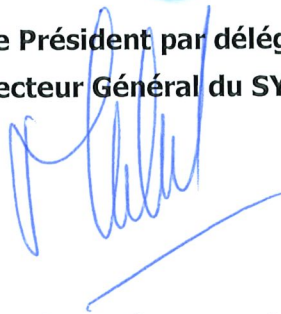
Article 5 : Le marché prend effet à compter de la date de signature par 4 ans.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 013-251302048-20240620-2024_15-DE

Article 6 : Le Directeur Général et le Receveur du SYMADREM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise au représentant de l'état au titre du contrôle de légalité.

Fait à ARLES **SYMADREM**

**Pour le Président par délégation,
Le Directeur Général du SYMADREM, Thibaut MALLET**



Nota : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux

En complément, une orthophoto serait levée chaque année, selon l'emprise de celles déjà réalisées lors de la mission de maîtrise d'œuvre de l'EID Méditerranée .

L'ensemble des données récoltées sera traité, mis en forme et analysé (comparaison avec les données antérieures disponibles), dans le cadre d'un rapport annuel de suivi qui sera rendu en fin d'année, et comprenant les illustrations nécessaires (MNT, cartographies de synthèse, photos).

Son coût annuel est estimé comme suit :

phase	détail des interventions	montant HT
suivi anthropique	- observation des aménagements - prise de photos - traitement des données, analyse, rédaction	709,50 €
suivi morphologique	- observation de la morphologie du système plage-dune - prise de photos terrestres et aériennes (drone) - levé topographique d'un MNT - traitement des données, analyse, rédaction	1 206,00 €
suivi biologique	- observation et inventaires des espèces végétales - prise de photos - traitement des données, analyse, rédaction	846,00 €
Montant total HT		2 761,50 €
TVA 20%		552,30 €
Montant total TTC		3 313,80 €

Pour l'EID

Fait à Montpellier, le 9 juillet 2024

Pour le SYMADREM:

Par délégation,
Le Directeur Général

Thibaut MALLET

SYMADREM

DEVIS n° 24PT34828F

Suivi pluriannuel des travaux de restauration du cordon dunaire des Baronnets

Suite aux travaux de renforcement du cordon dunaire des Baronnets (commune du Grau-du-Roi) récemment réalisés, le SYMADREM, gestionnaire du site, souhaite faire réaliser le suivi de l'opération sur une durée de quatre ans, selon les indicateurs retenus par les services de l'État. Parmi eux, le Pôle Littoral de l'EID Méditerranée peut assurer une mission annuelle de suivi des points de vue :

- **anthropique** ; il s'agit d'évaluer l'état des ouvrages de piégeage sableux mis en place (ganivelles et paillage), par une mission d'observation sur le terrain qui visera à déterminer l'origine (naturelle/anthropique) des dégradations constatées, s'il y en a ;
- **morphologique** ; c'est principalement l'évolution des volumes sableux qui sera mise en lumière, par une campagne de levé topographiques du système plage/dune (MNT levé par drone et canne DGPS, comparé avec le dernier levé existant), ainsi que les formes de dégradation dunaire éventuellement constatées ;
- **biologique** ; la dynamique végétale des plantations et des espèces remarquables présentes dans l'emprise projet, mais également les éventuelles repousses d'espèces invasives, feront l'objet d'une campagne d'observation et de recensement à la saison idéale (fin de printemps ou début d'automne).



Vue aérienne du secteur des travaux dunaires (sources Symadrem/EID, 2023)